



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE D'HENNEBONT**

Séance Publique du 18 juin 2020

Objet de la délibération

**SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT : DESIGNATION DES
REPRESENTANTS**

Le dix huit juin deux mille vingt à 18h30, séance ordinaire du Conseil Municipal de la Commune d'HENNEBONT réuni au lieu de ses séances, sous la présidence de Monsieur André HARTEREAU, Maire.

Etaient présents :

Christian LE BOULAIRE, Peggy CACLIN, Marie-Françoise CÉREZ, Claudine CORPART, Michèle DOLLÉ, Yves DOUAY, Thierry FALQUERHO, Yves GUYOT, André HARTEREAU, Aurélia HENRIO, Gwendal HENRY, Martine JOURDAIN, Catherine JULÉ, Jacques KERZERHO, Michèle LE BAIL, Pierre-Yves LE BOUDEC, Lisenn LE CLOIREC, Jean-François LE CORFF, Anne-Laure LE DOUSSAL, Julien LE DOUSSAL, Pascal LE LIBOUX, Laure LE MARÉCHAL, Fabrice LEBRETON, Stéphane LOHÉZIC, Valérie MAHÉ, Roselyne MALARDÉ, Philippe PERRONNO, Julian PONDAVEN, Sylvie SCOTÉ LE CALVÉ, Tiphaine SIRET, Nadia SOUFFOY, Frédéric TOUSSAINT, Joël TRÉCANT

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Absent(s) :

Monsieur le Président déclare la séance ouverte et prie les Conseillers Municipaux de désigner l'un des membres du Conseil pour Secrétaire **Madame CACLIN Peggy** désigné(e) pour remplir ces fonctions, les accepte et prend place au bureau en cette qualité.

Secretariat de la DGS

N° 2020.06.008

SYNDICAT MIXTE DU HARAS D'HENNEBONT : DESIGNATION DES REPRESENTANTS

Rapporteur : André HARTEREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 5212-7, L5211-7, L2121-21 et L2122-7,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 24 juillet 2013 portant approbation des statuts du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont,

Vu la délibération du 26 septembre 2019,

Vu les statuts en date du 2 juillet 2019,

Vu l'avis favorable du Bureau Municipal en date du 8 juin 2020,

Vu le rapport présenté,

Considérant que la Commune est membre du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont dont la vocation est, en lien avec les orientations stratégiques fixées par le Comité de Site :

- De gérer et préserver le patrimoine bâti, arboré et immatériel du site, en particulier les savoirs et savoir-faire relatifs aux chevaux ainsi que le patrimoine vivant (en particulier la race bretonne),
- De développer directement et/ou de favoriser le développement des activités économiques, touristiques, culturelles et sportives en lien avec le cheval, conformément à la vocation première du site,
- De promouvoir le site auprès de publics larges, en particulier au moyen d'une animation évènementielle soutenue,
- D'organiser et de coordonner la bonne cohabitation des différents usages du site, professionnels ou non.

Conformément aux statuts du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont, la Commune dispose de 1 délégué titulaire et de 1 délégué suppléant,

Considérant le nombre de sièges à pourvoir et la représentativité des listes,

Considérant qu'à l'unanimité les membres du Conseil Municipal ont décidé de procéder à une désignation sans vote à bulletin secret,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré,

➔ **DÉSIGNE**, sans procéder au vote à bulletin secret, les élus ci-dessous comme délégués qui représenteront la Commune au sein du Syndicat Mixte du Haras d'Hennebont :

- Délégué titulaire : Claudine CORPART
- Délégué suppléant : Frédéric TOUSSAINT

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité cette délibération.

Le registre dûment signé
Pour extrait certifié conforme
Le Maire,

André HARTEREAU